

Québec, le 16 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 19 septembre 2017, le député de D'Arcy-McGee, M David Birnbaum, déposait deux pétitions à l'Assemblée nationale pour que le gouvernement du Québec augmente la prestation accordée aux couples pour le Programme de solidarité sociale à 1 908 \$, soit l'équivalent du double de celle accordée à un adulte seul (954 \$).

Une mesure semblable pour le Programme d'aide sociale est souhaitée, soit d'accorder une prestation de 1 256 \$ pour les couples, soit l'équivalent du double de celle accordée à un adulte seul (628 \$).

D'emblée, précisons que la notion de conjoint est utilisée dans plusieurs autres lois et règlements au Québec, comme la Loi sur les impôts, la Loi sur le régime des rentes du Québec, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur les normes du travail, la Loi sur l'aide financière aux études, la Loi sur l'aide juridique, etc.

L'objectif principal du Programme d'aide sociale et du Programme de solidarité sociale est d'accorder une aide financière de dernier recours. Il ne serait pas opportun d'accorder une telle aide sans considérer la situation familiale. En effet, la vie maritale implique une cohabitation, mais également un secours mutuel qui se fonde principalement sur la notion d'entraide économique, morale et affective du même type que celle qui existe entre époux.

...2

Si le Ministère décidait de verser l'aide financière de dernier recours sur une base individuelle sans tenir compte de la présence d'un conjoint et de son revenu, cela nous éloignerait de l'objectif du programme de même que de l'harmonisation actuelle avec certains crédits d'impôts et programmes de transfert, notamment la Prime au travail et le Soutien aux enfants, qui prennent en considération le revenu familial du ménage.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



François Blais